



Diagnostic prospectif du département du Lot

Synthèse du rapport final

Août 2008

Cadre et objectif de la démarche

1 **Réflexion prospective** sur les évolutions possibles du territoire à 2025

Diagnostic des dynamiques
actuelles du Lot

Hypothèses d'évolution du
contexte à 2025

Croisement (scénario de *poursuite
des tendances*) : Quels impacts ?
Quels enseignements ?

2 **Définition d'un scénario souhaitable** pour le département sur la base des objectifs défendus par l'Etat

Objectifs généraux de l'Etat (loi SRU/
SNDD) et objectifs spécifiques au
département

Choix du scénario souhaitable

3 **Formalisation des orientations de l'Etat** visant à promouvoir auprès des acteurs locaux un mode de développement plus durable

Synthèse des impacts du scénario tendanciel à 2025

Les principales composantes du fonctionnement actuel du Lot

Un espace **peu dense**, marqué par un faible maillage urbain

Une **gouvernance fragmentée**

Des espaces naturels de grande qualité

Forte dynamique de **diffusion résidentielle**

Les mutations prévisibles à 2025

Le **vieillesse** de la population

L'accroissement du phénomène de **décohobitation**

Développement du **tourisme** de qualité, des loisirs et de la demande en espaces préservés

Une **énergie plus chère**, des politiques en faveur du développement durable

La poursuite de la **tertiarisation** de l'économie

Le développement des **contraintes financières** des collectivités et poursuite de la **décentralisation**

L'affaiblissement progressif des **revenus de transfert**

Poursuite du phénomène de **métropolisation**

Les principaux impacts du scénario tendanciel

La **banalisation de l'espace** source de dégradation de la qualité de vie

Le **ralentissement de l'attractivité démographique** accentuant le phénomène de vieillissement de la population

L'**augmentation des charges des collectivités** liées aux coûts des infrastructures et des services en milieu rural

La **paupérisation** d'une part croissante de la population

Le scénario de « poursuite des tendances » à 2025

Dans le cadre du scénario de « poursuite des tendances » à l'horizon 2025, les structures locales de **gouvernance**, toujours fragmentées malgré des progrès, s'avèreront incapables de gérer les effets de certaines tendances, comme la diffusion résidentielle sur le territoire.

Cette consommation accrue d'espaces naturels et agricoles aura ainsi pour conséquence de **banaliser davantage l'espace**, concourant à **dégrader la qualité de vie** ainsi que l'image du département, d'où un certain tassement de l'activité touristique.

Cette image moins attractive réduira le solde migratoire, ce qui **accentuera le phénomène de vieillissement**. Pour autant, on peut imaginer que cette tendance ne limitera que très peu la hausse de la **demande en logements individuels, en services et en infrastructures** du fait du phénomène de décohabitation. Par ailleurs, si la **hausse du coût du foncier** ne constituera pas un facteur limitant pour l'installation de nouveaux habitants, elle pèsera plus lourdement sur les revenus des ménages (déjà pénalisés par la hausse des coûts de l'énergie).

La faiblesse de la structuration de la gouvernance ne permettra pas de répondre efficacement à ces différentes tendances et accentuera ainsi les **charges des collectivités**, liées à l'investissement et au fonctionnement des infrastructures et des services en milieu rural.

Le tissu économique, sous l'effet de nouveaux arrivants, poursuivra sa **tertiarisation**, dans une relation de dépendance accrue à la métropole toulousaine (qui polarisera encore davantage les emplois et les services qualifiés).

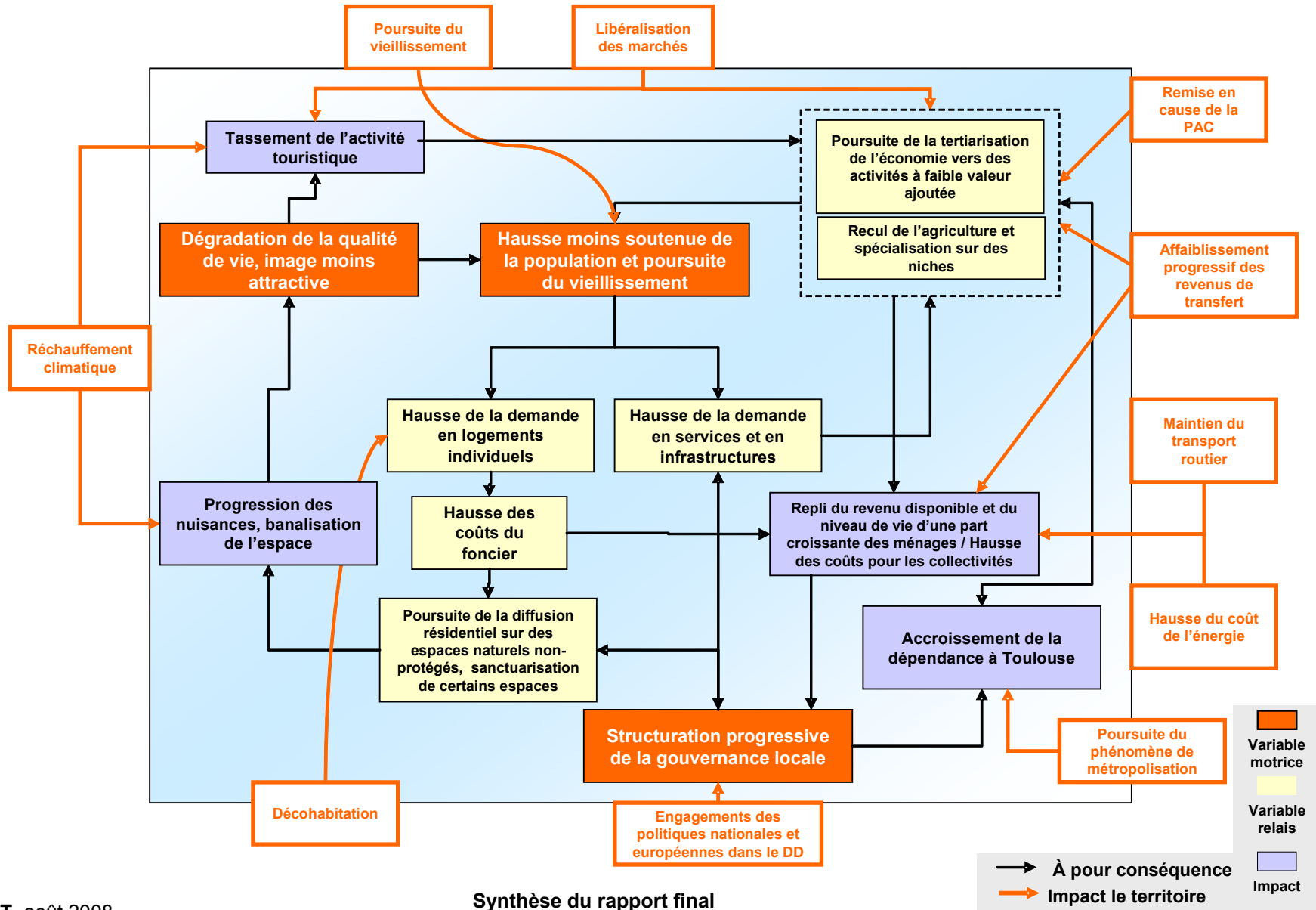
La poursuite des tendances actuelles aura pour conséquence de **fragiliser le territoire**, de **dégrader** les conditions de son attractivité durable, et de rendre les habitants et les collectivités toujours plus **vulnérable à l'hypothèse d'une crise énergétique**.

Il est néanmoins probable que ces évolutions ne remettent pas en cause de manière fondamentale, à l'horizon 2025, les leviers de l'attractivité du Lot (espace rural de qualité, peu dense). Elles interrogent cependant sur la **pérennité du système actuel**, et de sa capacité à s'adapter à des évolutions à plus long terme (poursuite du vieillissement, accentuation du réchauffement climatique, épuisement des énergies fossiles...).



Diapositive suivante : représentation schématique du **scénario de poursuite des tendances du département du Lot**

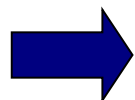
Le scénario de « poursuite des tendances » à 2025



Un questionnement pour l'Etat

Les principaux impacts du scénario tendanciel nous amènent à soulever quelques interrogations :

- ❑ A terme, une **contradiction** émerge, entre un territoire vieillissant (nécessitant une offre de service de proximité) et la réalité d'un territoire peu dense. **Comment faire évoluer l'offre de services** ? La constitution de pôles de services, gage d'équité territoriale et d'optimisation des coûts ?
- ❑ Pour infléchir le scénario de « poursuite des tendances » et compte tenu des influences extérieures prévisibles à l'horizon 2025, les élus du territoire devront **prendre conscience de la non pérennité du mode de développement actuel**. Ils devront également modifier leur logique d'action, pour tendre vers un mode de développement plus durable (impliquant une croissance de l'habitat réorientée sur les pôles, une offre de services mieux hiérarchisée et polarisée, une approche cohérente et globale des questions d'aménagement et d'accessibilité, etc). Dans quelle mesure ce changement de comportement, rendu indispensable par la raréfaction des ressources publiques, est-il envisageable à l'horizon 2025 ?
- ❑ Au regard de l'organisation actuelle de la gouvernance, les **collectivités devront effectuer des efforts considérables de structuration** afin de tendre vers une gouvernance cohérente à l'échelle des bassins de vie. Quelle capacité à s'organiser à une échelle pertinente ?



A travers ce questionnement, il s'agit pour l'Etat de ne pas subir mais d'anticiper les évolutions prévisibles du territoire.

Cadre global des objectifs de l'Etat : les textes de référence

Le rappel des textes de référence permet de **poser le cadre global de la stratégie de l'Etat** à l'échelle nationale. Les orientations et les priorités de l'Etat sur le département du Lot constituent une déclinaison locale de ces grands principes.

- Les principes de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains

- Définir un meilleur équilibre entre urbanisation et qualité des espaces en créant les conditions d'un véritable **renouvellement urbain**, d'un **développement urbain maîtrisé** et d'une promotion des espaces naturels et agricoles.
- Réussir la **diversité des fonctions urbaines** et la **mixité sociale** des territoires pour un département de dimension modeste et rurale.
- Répondre aux **besoins des populations**, sans discrimination, en matière d'habitat, d'activités économiques, d'activités culturelles ou sportives, d'équipements publics, etc.
- Utiliser de façon **économe et équilibrée les espaces** naturels, urbains, périurbains et ruraux en favorisant les outils de maîtrise foncière et de planification
- Maîtriser les besoins de **déplacement** et de circulation automobile tout en garantissant l'accès aux services et aux équipements
- Préserver la **qualité de l'air, des milieux, des ressources** et du patrimoine remarquable tout en permettant le développement harmonieux des espaces

- La Stratégie Nationale du Développement Durable

Elle vise à défendre les 5 finalités du développement durable :

- Lutte contre le **changement climatique** et protection de l'atmosphère
- Conservation de la **biodiversité**, protection des milieux et ressources,
- **Cohésion sociale** et solidarité entre territoires et entre générations,
- **Epanouissement** de tous les êtres humains,
- Dynamique de développement suivant des modes de **production et de consommation responsables**.

La déclinaison des objectifs de l'Etat dans le département du Lot

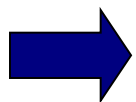
2 objectifs prioritaires :

Préserver le capital
environnemental et agricole du
département

Mettre en œuvre un développement
durable adapté à un territoire de
faible densité

1 principe de mise en œuvre :

Une gouvernance porteuse d'une stratégie
à l'échelle des territoires de cohérence



Les objectifs généraux de l'Etat ont permis d'identifier des objectifs et principes spécifiques au département du Lot.

Le « scénario cible » à 2025

A partir de l'analyse de la situation actuelle du fonctionnement du Lot et des facteurs de changement identifiés à l'horizon 2025, il est ici proposé **l'esquisse d'un « scénario-cible »** pour le Lot à cet horizon. Il s'agit de dessiner **l'avenir « souhaitable »** du département, au regard de la stratégie globale de l'Etat et compte tenu des différentes contraintes et opportunités auxquelles il devra faire face.

Afin de répondre au vieillissement de la population, aux enjeux économiques et aux contraintes énergétiques, le Lot a entrepris une forte **structuration de la gouvernance à l'échelle de territoires de cohérence**. Cette stratégie s'est intégrée dans une logique départementale, voir interdépartementale.

Dans le but de réduire les coûts d'usage du territoire (carburant, réseaux, dessertes, services) et mieux préserver l'environnement, la structuration de la gouvernance locale s'est accompagné d'une **concentration du développement** autour des agglomérations et des villes : réorganisation des services et des emplois autour des pôles, maîtrise de la diffusion résidentielle, densification autour des pôles-centres par la réhabilitation de l'habitat ancien, construction de logements sociaux, etc.

Cette politique aura permis de préserver et de valoriser les **aménités naturelles du territoire**, en particulier à travers le maintien d'un **cadre de vie de qualité** et respectueux de l'environnement.

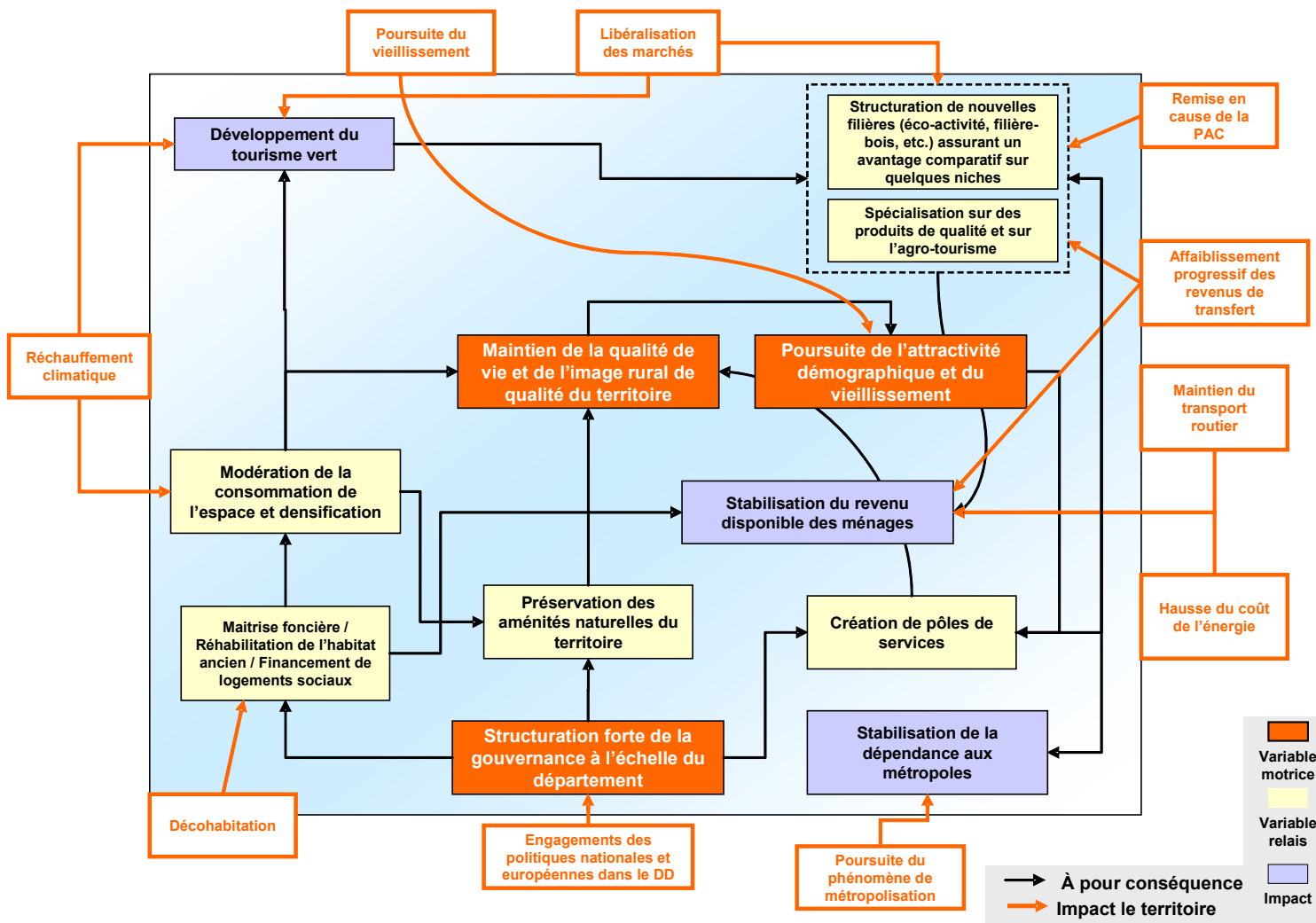
Le Lot est parvenu à mettre en place les conditions favorables à **l'activité économique**, d'une part en se spécialisant sur des produits et de services de qualité; et d'autre part, en favorisant l'émergence de nouvelles filières (éco-activité, filière-bois, etc.) permettant au département de bénéficier d'un avantage comparatif sur quelques niches assurant aux ménages lotois un niveau de revenus acceptable.

Cette stratégie ambitieuse et cohérente est porteuse d'un modèle de développement plus durable permettant de pérenniser les leviers de l'attractivité du département.

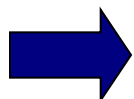


Diapositive suivante : représentation schématique du **scénario cible du département du Lot**

Le scénario « cible » à 2025



A partir des choix de développement privilégiés dans le scénario-cible, il s'agit de déterminer les orientations de l'Etat permettant d'atteindre cet avenir souhaitable.



Les orientations de l'Etat – Enjeu 1 : Favoriser un développement pérenne pour un territoire de faible densité

Rappel du contexte :

Le Lot est un territoire à dominante rurale, dont les modes d'occupation de l'espace sont peu denses. Par ailleurs, sa population vieillit, ce qui génère de nouveaux besoins, en particulier en terme de services de proximité.

Ainsi que le scénario « poursuite des tendances » l'a mis en évidence, les évolutions des prochaines années (hausse du coût de l'énergie, réduction des marges financières des collectivités, etc.) risquent de fragiliser considérablement le territoire dans son fonctionnement.

Il est donc nécessaire de mettre dès aujourd'hui en place les conditions d'un fonctionnement plus adapté à ces nouvelles contraintes.

Orientations :

1-1

Réorganiser et articuler les fonctions résidentielles, économiques et de services autour des pôles, en cohérence avec l'offre de transports

1-2

Renforcer la densité d'occupation des espaces autour des pôles, en adaptant l'offre d'habitat dans les centres et les bourgs, et en maîtrisant la diffusion résidentielle

1-3

Conforter la mixité sociale des espaces et favoriser la solidarité intergénérationnelle

1-4

Réduire la dépendance énergétique du département

1-5

Mettre en place les conditions d'un développement économique pérenne et responsable

Les orientations de l'Etat – Enjeu 2: Préserver et valoriser le capital environnemental et agricole

Rappel du contexte :

Le Lot fonde son identité, sa qualité de vie et son attractivité résidentielle sur ses **paysages** et son **capital environnemental et agricole**. Les mutations actuelles tendent à fragiliser, banaliser et dégrader ce capital. Le scénario de poursuite des tendances à 2025 met en évidence la trajectoire dans laquelle le Lot s'engagerait si les pratiques actuelles n'évoluent pas : une **remise en cause des leviers d'attractivité** du territoire départemental. Il convient donc, dès aujourd'hui, de mieux le protéger et le valoriser.

Orientations :

2-1

Recentrer la fonction résidentielle autour des centres et valoriser les fonctions productives, récréatives et de biodiversité des espaces ruraux

2-2

Préserver et valoriser le capital paysager, culturel et touristique du département du Lot dans son ensemble

2-3

Assurer un développement de l'habitat et des activités compatible avec la préservation de la qualité et de la disponibilité de la ressource en eau

Les orientations de l'Etat – Enjeu 3 : Mettre en place les conditions d'une gouvernance efficace

Rappel du contexte :

Les collectivités locales ne sont pas aujourd'hui organisées de manière efficace pour répondre aux défis de demain. En effet, pour arriver à peser sur des évolutions territoriales telles que la diffusion résidentielle, le passage à une autre échelle de réflexion et d'action semble nécessaire. Il semble donc indispensable de mettre en place des outils plus efficaces, mieux coordonnés, et fonctionnant à une échelle plus large. Les agglomérations doivent en ce sens jouer un rôle plus structurant et fédérateur à l'échelle des zones de cohérence.

Orientations :

3-1**Renforcer le poids et l'efficacité des structures intercommunales****3-2****Réorganiser les outils, moyens et logiques de gestion des territoires à l'échelle des bassins d'habitat, organisées autour d'une agglomération**